## Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

Le FEDER, créé en 1975, a pour objectif principal de contribuer financièrement au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités régionales et en soutenant le développement des économies régionales, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin. Le nouveau programme du FEDER (2007-2013) sera concentré sur un certain nombre de priorités thématiques, en particulier la compétitivité, l'innovation, la création d'emplois durables et une croissance respectueuse de l'environnement. Des sommes importantes y sont consacrées. Ainsi, Pascal Fontaine (« 12 leçons sur l'Europe », http://europa. eu/) précise que 213 milliards d'euros ont été consacrés pour la période 2000-2006 au développement des régions en retard, à la reconversion de certaines zones industrielles, à l'aide au chômage de longue durée ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes, à la modernisation des structures agricoles et aux zones rurales défavorisées. Cette politique régionale porte ses fruits, car de nombreuses régions ont comblé leur retard de développement grâce à ces transferts. D'autres (une cinquantaine de régions représentant 22 % de la population européenne sont concernées) continuent à recevoir ces aides et améliorent ainsi chaque jour leurs potentialités. Rappelons ici la place particulière des régions ultra-périphériques (espaces français et espagnols d'outre-mer : la Réunion, Antilles, Guyane, Polynésie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, les Canaries, les Açores et Madère) qui dépendent fortement des transferts européens et des politiques d'aides (subvention des productions agricoles, comme la banane et la canne à sucre aux Antilles, etc.).